

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-AC322

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	20 000 000
Fonds de soutien à la production (ligne nouvelle)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite soutenir les producteurs de films et de spectacles vivants à faire face à l'augmentation des dépenses assurantielles.

Les syndicats du spectacle vivant s'inquiètent face à une crise sans précédent affectant les coûts d'assurance et les rendant dépendants des compagnies d'assurance. Ils alertent sur la situation, et le risque de voir des spectacles se monter et se dérouler sans assurance. Or, une ou deux séances annulées pourraient suffire pour faire couler un spectacle. Les compagnies d'assurances sont également de plus en plus nombreuses à retirer certains risques spéciaux.

De plus, le crédit d'impôt cinéma ne prend pas en compte certaines demandes du secteur sur l'assiette des dépenses éligibles, notamment les assurances. Certains producteurs ont alors recours à des assurances en Belgique, qui leur permet d'être couverts grâce à la « *tax shelter* » belge.

Par cet amendement, plutôt que d'ajouter un crédit d'impôt, et à défaut d'un système assurantiel public, nous proposons un fonds de soutien à la production.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits à hauteur de 20 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisation d'engagement de l'action 01 du programme 334 « Livre et industries culturelles » vers un nouveau programme « *Fonds de soutien à la production* ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 334 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.